

DES VACANCES A TARIFS PRIVILÉGIÉS



Plus de 20 séjours ouverts aux
6-17 ans en France et à l'étranger.

Vous pouvez également profiter
de toute l'offre des séjours dans
nos villages-vacances, campings
et hôtels répartis sur toute
la France.



La Fondation Maison
de la Gendarmerie
copilote avec la
Gendarmerie Nationale
le programme national
d'accompagnement
des orphelins BLEU
PUPILLES.

Grâce à leurs actions conjointes et en appui avec
ses 10 partenaires, vous pouvez accéder à toutes
les informations, aides et services dont vous avez
besoin.

Nous contacter

Service des prestations sociales

01 89 11 86 83 ou 84
cellule.sociale@fondationmg.fr

Programme Bleu Pupilles

06 40 64 26 39
bleupupilles@fondationmg.fr

Service centres de vacances

01 89 11 86 85, 86 ou 87
cellule.cvj@fondationmg.fr

Service établissements familiaux

01 89 11 86 89
cellule.ef@fondationmg.fr



www.fondationmg.fr



AIDER, ASSISTER & SECOURIR



VEUVES &
ORPHELINS

Notre action

La Fondation MG a été créée en 1944 au profit des veuves et des orphelins ainsi que de tous les personnels de la gendarmerie et de leur famille, confrontés à des situations de détresse lors de drames tels que le décès, la blessure, le handicap ou la maladie. Elle agit également pour permettre à tous les ressortissants de faire face à des situations délicates, qu'elles soient familiales ou professionnelles.

Reposant sur un principe de solidarité, son action se décline autour de quatre grands axes :

- Les prestations sociales financières diverses ;
- Les stages pour les blessés, malades et des personnels en situation de handicap ;
- Les logements pour étudiants ;
- L'offre touristique (hôtels, villages-vacances, campings et centres de vacances de jeunes).

La Fondation MG n'est pas une association, ni une mutuelle. En tant que fondation reconnue d'utilité publique et habilitée à émettre des reçus fiscaux, elle perçoit des dons et des legs. Elle délivre chaque année près de 5 millions d'euros que le ressortissant soit donateur ou pas.

Bénéficiaires

Suite au décès du ressortissant, le ou la conjoint-e reste à vie bénéficiaire des actions de la Fondation MG. Ses enfants, s'ils ne deviennent pas eux-mêmes membre de la communauté gendarmerie (personnel d'active, civil ou réserviste), seront considérés comme ressortissants jusqu'à leurs 25 ans.

Votre famille a été touchée par la perte d'un proche, la Fondation Maison de la Gendarmerie vous accompagne par l'intermédiaire

- **d'aides financières immédiates**⁽¹⁾
 - 3 600 € destinés aux frais d'obsèques
 - 1 700 € par orphelin
 - 3 000 € versés aux veuves / veufs.
- **de secours sur demande**
Sur étude de dossier, la Fondation MG peut vous verser une aide financière ponctuelle.
- **de cadeaux événements**⁽¹⁾
 - 180 € sont versés sous forme de cartes cadeaux ou de chèques cadeaux aux orphelins au moment de Noël (jusqu'à leurs 18 ans).
 - Pour son 19e anniversaire, l'orphelin recevra une carte-cadeau d'un montant de 100 €.
- **de séjours offerts**⁽¹⁾
 - Les orphelins de 6 à 12 ans peuvent bénéficier de la gratuité de toutes les colos proposées par la fondation MG (hors 80 € de frais de dossier).
 - La veuve ou veuf et ses enfants peuvent bénéficier de la gratuité d'un séjour dans l'un des sites de vacances de la Fondation MG (dans les 2 ans qui suivent le décès).

⁽¹⁾ sous conditions

Pour les étudiants

Les allocations d'études

Chaque année, à partir de la 6e jusqu'à la fin de ses études, votre enfant pourra prétendre à l'allocation d'études, sans condition de ressources et de logement.

L'accompagnement scolaire

Prof Express

Votre enfant peut bénéficier gratuitement des services de cette plateforme d'aides aux études (enseignants en ligne, ressources pédagogiques...)⁽²⁾

L'accès à des logements étudiants

sur Paris et Ile-de-France, ainsi qu'en province⁽²⁾

⁽²⁾ ces offres sont proposées dans le cadre d'un partenariat Fondation MG et Caisse Nationale du Gendarme.

Tout est permis !

Code et conduite accompagnée

Dans le cadre d'un des séjours organisés par la Fondation MG vos ados, âgés de 17 ans, peuvent passer gratuitement le code de la route et bénéficier d'heures pour la conduite accompagnée.

Code et permis de conduire

Grâce à son partenaire les Z'Enfants de l'auto, la Fondation MG offre aux jeunes de 18 à 25 ans, la formation pour passer code et permis de conduire.